



**Conseil d'administration
Séance du 17 octobre 2022**

ACTE ADMINISTRATIF Acte 59/2022	FONCTIONNEMENT DE L'UNIVERSITÉ Désignation des membres du conseil du SUAPS
------------------------------------	--

Vu les articles L712-1 à L712-6 modifiés du code de l'éducation
Vu l'article L719-7 du code de l'éducation
Vu l'article 9 des Statuts du Service Universitaire des Activités Physiques,
Considérant la proposition de la Directrice du SUAPS,

Le Conseil d'administration désigne les membres du conseil du SUAPS :

En tant que représentants des personnels enseignants chercheurs et chercheurs :

Mme LEFEVRE Evelyne
Mme REMONTET Marie Andrée
Mme Sibylle CHAZOT (personnel SUAPS)
M. Jérôme ROMAIN (personnel SUAPS)
M. Jean Philippe PUP (personnel SUAPS)

En tant que personnalités extérieures :

M. François CARTON (Directeur du comité territorial FFME Loire)
Mme Caroline OLIVERAS (Conseillère pédagogique - Inspection Académique)
Mme Valérie GONON (représentante de la Ville de Saint-Etienne, Vie Sportive et vie associative)

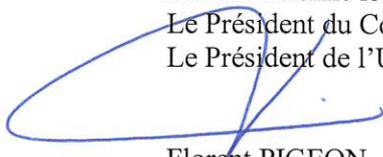
En tant que représentants des étudiants :

Mme Zoé LEVI
M. Onur SAHBAZ
M. Bertrand PETIT BOUT
M. Ludocic CATON
M. Arthur LECOCQ

En tant que représentant des personnels BIATSS :

M. Pascal COLLANGE

A Saint Etienne le 18 octobre 2022
Le Président du Conseil d'Administration,
Le Président de l'Université,


Florent PIGEON

POUR : 24

CONTRE : 0

ABST : 1